



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

6^{ème} RALLYE VHC du BALCON-EST du

Vercors



12 et 13 AVRIL 2025

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Lundi 10 FEVRIER 2025**

Ouverture des engagements : **Lundi 17 FEVRIER 2025**

Clôture des engagements : **Lundi 31 MARS 2025**

Parution du carnet d'itinéraire : **Samedi 5 AVRIL 2025**. A retirer à l'Auberge des Chasseurs 38450 Miribel Lanchâtre (06 75 63 75 25) pour le Dimanche 6 Avril entre 8h30 et 16h30 et au café des voyageurs 21 ave du Vercors 38450 le GUA (06 75 63 75 25) à partir de 7h jusqu'à 12 h pour le Samedi 12 Avril 2025

Dates et heures des reconnaissances : **Voir Article 6.2**

Vérifications des documents le : **Samedi 12 Avril 2025 de 9h à 12h 30** Lieu : Salle Polyvalente, Place Jean COUTURIER à VIF 38450

Vérifications des voitures le : **Samedi 12 Avril 2025 de 9h15 à 12h 45** Place de la Mairie 38450 VIF

Heure de mise en place du parc de départ le : **Samedi 12 Avril 2025 de à 9h15** (terrain attenant au complexe de la salle polyvalente de VIF)

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **Samedi 12 Avril 2025 à 12h à :**

ZI Les Speyres 18 rue de l'industrie (Ets IMER) 38250 VIF

Publication des équipages admis au départ le : **Samedi 12 Avril 2025 à 13h.**

Publication des heures et ordres de départ le : **Samedi 12 Avril 2025 à 13h15.....**

Départ de la première voiture : **le Samedi 12 Avril 2025 à 14h** (1^{er} VMRS) puis 1^{er} VHC 15' après.

Publication des résultats partiels **½ heure après l'arrivée du dernier concurrent**

Arrivée finale du rallye (première voiture) **le DIMANCHE 13 Avril 2025 à 13h57.....**

Vérification finale le : **Dimanche 13 Avril 2025** Lieu : Garage GT

Automobiles 38760 VARCES

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

IE
R
RA
LL
VE
V
HC
20
21

Publication des résultats du rallye **le Dimanche 13 Avril 2025 ½ h après l'arrivée du dernier concurrent**

Remise des prix **le Dimanche 13 Avril 2025** sur le podium d'arrivée à la salle polyvalente de VIF (ou dans la salle en cas d'intempéries)

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DAUPHINOISE organise le 6^{ème} Rallye régional VHC du Balcon-Est du VERCORS les 12 et 13 Avril 2025 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes. Le lundi 06 janvier 2025 sous le numéro R6 et par la FFSA le lundi 06 janvier 2025 sous le permis d'organiser numéro 46

Comité d'Organisation

Président : VALLIER Jean Luc

Membres : ASSOCIATION LANCHÂTRE OMNISPORTS

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA Dauphinoise Maison des Sports 7 Rue de l'industrie 38320 EYBENS

Téléphone : 04 76 33 09 63

Mail : contact@asadauphinoise.com

Permanence du Rallye Adresse : ASA Dauphinoise ,7 Rue de l'industrie 38320 EYBENS

Organisateur technique :

LANCHATRE OMNISPORTS, chez Mr jean Luc VALLIER, Chemin des Adrets 38450 MIRIBEL LANCHÂTRE

06 75 63 75 25

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Identiques au Rallye moderne.

COMMISSAIRE TECHNIQUE VHC: Loys BORDERON Licence 183288

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du BALCON-EST du VERCORS VHC compte pour la coupe de France des rallyes VHC, le Championnat de la ligue Rhône Alpes, et le challenge VHC de l'ASA Dauphinoise.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter à partir du **lundi 5 Avril 2025** sur le site internet de l'ASA Dauphinoise leurs heures de convocation pour les vérifications administratives (<http://asadauphinoise.com>) ou sur le site : lanchatreomnisports.free.fr qui auront lieu le Samedi 12 AVRIL 2025 à la salle polyvalente de VIF de 9 h à 12h 30 et techniques entre 9h15 et 12h45 Place de la Mairie à VIF

ARTICLE 2P. ASSURANCES

IE
R
RA
LL
YE
V
HC
20
21

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye du Balcon-Est du Vercors devra remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne en se rendant sur le site internet de l' ASA Dauphinoise (<http://asadauphinoise.com>) soit sur le site de la FFSA www.ffsa-inscriptions.org , puis l'IMPRIMER et l'ENVOYER par la poste à ASA DAUPHINOISE Maison des SPORTS 7 Rue de l'industrie 38320 EYBENS accompagné du règlement des droits d'engagement au plus tôt le **lundi 17 Février 2025** et au plus tard le **lundi 31 Mars 2025**(cachet de la poste faisant foi) Toute feuille d'engagement non saisie en ligne et reçue sans règlement des droits d'inscription ne sera pas prise en compte . Le règlement peut se faire par chèque à l'ordre de l'ASA Dauphinoise ou par virement : IBAN de l'ASA : FR76 1027 8089 5200 0205 1120 129

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **15 Voitures maximum.**

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés : **280euros** avec la publicité facultative des organisateurs
sans la publicité facultative des organisateurs : **560 euros**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

.IDENTIQUE REGLEMENT MODERNES

4.9.P. GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, les voitures seront équipées, pendant le rallye, d'un système de géolocalisation. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors des vérifications administratives du rallye

. Une caution de 300 EUROS sera demandée à chaque concurrent uniquement par CHEQUE à l'ordre de CHRONO CONSULT.

En cas de perte ou de détérioration du boitier ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur sur place ou au maximum trois semaines après le rallye.

Lors de la remise du kit, le bon fonctionnement du système sera vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation

IE
R
RA
LL
YE
V
HC
20
21

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du BALCON-EST du VERCORS représente un parcours total de 192 Kms Il est divisé en **2** étapes et **3** sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37.8 Kms

Les épreuves spéciales sont identiques à celles du Rallye moderne (Voir règlement Moderne)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 Maximum VOIR ARTICLE 6.2.1 P du règlement Rallye Moderne.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étapes, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante, dans le strict respect de l'article 7.3.17 du règlement standard des rallyes. Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en rendant son carnet de bord dès que possible.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Une coupe ou Trophée seront remis à chaque participant sur le podium d'arrivée ou dans la salle polyvalente en cas d'intempéries.

IE
R
RA
LL
YE
V
HC
20
21